

GUIDE D'ÉQUIPE YUKON

Jeux d'hiver de l'Arctique 2024



Matanuska-Susitna, Alaska

Du 10 au 16 mars 2024



Table des matières

Présentation du guide	3
Les Jeux d’hiver de l’Arctique	4
Assurances, responsabilité et soins médicaux	6
Administration	7
Droits exigibles	7
Hébergement et repas	7
Uniforme officiel	7
Tenue de compétition	7
Code vestimentaire	7
Échanges d’uniformes avec d’autres groupes	8
Couvre-feu	8
Téléphones cellulaires et autres appareils électroniques	8
Médias	8
Rôles et responsabilités : organisations	9
Gouvernement du Yukon – Direction des sports et des loisirs	9
Sport Yukon et Comité des Jeux	9
Organismes directeurs de sport du Yukon	10
Rôles et responsabilités des membres d’Équipe Yukon	11
Chef de mission	11
Chefs de mission adjoints	12
Personnel de mission	12
Entraîneurs, responsables et personnel de soutien	14
Athlètes	14
Code de conduite	15
Annexe A : Collaboration avec les médias	22
Annexe B : Formulaire de signalement d’une infraction	25
Annexe C : Rapport de décision du comité de discipline	26
Annexe D : Demande d’appel d’une décision disciplinaire	27
Annexe E : Rapport de décision du comité d’appel	28
Annexe F : Entente du membre d’Équipe Yukon	29

Présentation du guide

Chaque membre d'Équipe Yukon a droit aux avantages et privilèges associés au fait de compter parmi les personnes choisies pour représenter et soutenir Équipe Yukon aux Jeux d'hiver de l'Arctique 2024.

En contrepartie, le membre doit s'acquitter de certaines responsabilités et obligations. Le présent guide décrit les rôles, responsabilités et obligations de chacun : athlète, entraîneur, responsable, personnel de soutien et personnel de mission.

Le guide contient aussi le code de conduite, qui définit le comportement attendu de tous les membres d'Équipe Yukon.

Tout participant aux Jeux ne respectant pas ce code risque de perdre les nombreux privilèges accordés aux membres d'Équipe Yukon, notamment la possibilité de prendre part à des compétitions dans l'immédiat et plus tard.

Nous invitons fortement les membres d'Équipe Yukon à en faire une lecture attentive.



#ÉquipeYukon, montrons ce que nous valons!

Les Jeux d'hiver de l'Arctique

De quoi s'agit-il?

Les Jeux d'hiver de l'Arctique sont le plus grand événement nordique multisports et culturel au monde. Ils combinent compétitions sportives, échanges culturels et interactions sociales entre des délégations du Nord.

À quelle fréquence ont lieu les Jeux?

Les Jeux ont lieu tous les deux ans, et chaque groupe du Nord est chargé, à tour de rôle, de les organiser.

Quand ont-ils eu lieu pour la première fois?

Les premiers Jeux d'hiver de l'Arctique ont eu lieu à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1970. Trois délégations y étaient représentées : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alaska.

Comment ont-ils vu le jour?

L'idée d'organiser des Jeux du Nord est venue de Cal Miller et de Stuart Hodgson en 1967; ils ont eu cette idée après avoir accompagné les athlètes du Nord lors des premiers Jeux d'hiver du Canada. Le commissaire James Smith (Yukon), le commissaire Stuart Hodgson (Territoires du Nord-Ouest) et le gouverneur Walter Hickel (Alaska) ont lancé les Jeux d'hiver de l'Arctique en 1969.



Leur but était de contrer le manque de compétitions auquel les athlètes et entraîneurs du Nord avaient accès, de même que le fait que ces athlètes réussissaient moins bien aux Jeux du Canada et aux événements sportifs nationaux dans le sud du pays.

Qui participe aux Jeux?

Participent désormais aux Jeux l'Alaska, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nord de l'Alberta, le Nunavut, le Nunavik (Québec) et les Samis de Scandinavie. Les Jeux permettent aux jeunes athlètes du Nord de se rencontrer pour améliorer leurs habiletés sportives et partager leurs cultures respectives.

Quels sont les principes directeurs et les valeurs des Jeux d'hiver de l'Arctique?

- ♦ Réunir de jeunes athlètes pour qu'ils participent à des compétitions amicales et partagent les valeurs culturelles des pays et régions nordiques.
- ♦ Promouvoir le développement et les bienfaits du sport et des cultures circumpolaires.
- ♦ Donner la possibilité à de jeunes athlètes de progresser.
- ♦ Promouvoir le développement des habiletés, la confiance en soi et l'estime de soi chez les athlètes.
- ♦ Promouvoir la compréhension et l'harmonie culturelles.
- ♦ Motiver les jeunes athlètes à adopter un mode de vie actif et sain et à faire des choix qui les mèneront à l'excellence personnelle, et leur donner l'occasion de se développer socialement et culturellement.
- ♦ Apporter inspiration et motivation au personnel d'entraînement, aux arbitres et aux bénévoles.
- ♦ Fournir un instrument d'envergure favorisant le développement participatif et l'action bénévole.

Quels prix peuvent être remportés aux Jeux d'hiver de l'Arctique?

Outre les médailles (« ulus ») d'or, d'argent et de bronze remportées par les athlètes, on remet également une récompense spéciale, le trophée Hodgson, à la délégation dont les athlètes ont le mieux démontré les idéaux de l'esprit sportif et d'équipe.

Des épinglettes Fair play (« Esprit sportif ») sont aussi distribuées tout au long des Jeux aux athlètes qui se démarquent par leur esprit sportif.



Assurances, responsabilité civile et soins médicaux

Dispositions générales

Toute personne qui s'inscrit au programme des Jeux d'hiver de l'Arctique y participe à ses propres risques. Il est entendu que la société hôte, les organismes directeurs de sport du Yukon, Sport Yukon, le Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique, le gouvernement du Yukon ainsi que l'administration, la direction, le personnel et l'équipe de bénévoles et d'agents de chacune de ces entités ne pourront être tenus responsables des blessures, pertes ou dommages subis pendant l'entraînement avant les Jeux, lors des déplacements et pendant les Jeux.



Ces personnes physiques et morales n'assumeront aucune responsabilité pour la perte de salaire ou les soins médicaux, dentaires ou hospitaliers attribuables à la participation aux Jeux.

Toute personne participant aux Jeux, qu'elle soit athlète, responsable ou membre du personnel d'entraînement, de soutien ou de mission, doit se conformer au code de conduite d'Équipe Yukon.

Équipe Yukon envisage se munir d'une assurance médicale étendue pour les personnes qui ne sont pas couvertes par leur organisme directeur de sport.

Soins médicaux

Les membres d'Équipe Yukon sont couverts par le Régime d'assurance-santé du Yukon.

Il suffit d'avoir une carte d'assurance-santé du Yukon valide et de la présenter pour recevoir des soins à l'hôpital.

Administration

Droits exigibles

- ♦ 450 \$ pour les athlètes
- ♦ 350 \$ pour les entraîneurs, les responsables, le personnel de soutien et le personnel de mission

Hébergement et repas

Les athlètes, les entraîneurs, les responsables et les membres du personnel de soutien résideront dans le village des athlètes, où la société hôte fournira gratuitement les repas et l'hébergement aux participants.

Uniforme officiel

Équipe Yukon est fière de fournir à tous ses membres une tenue vestimentaire complète, moderne et conçue pour les distinguer.

Aux Jeux, les membres conviennent de respecter le code vestimentaire de l'équipe en tout temps. Il faut avoir signé l'Entente du membre d'Équipe Yukon pour recevoir l'uniforme.

Tenue de compétition

Il revient à l'athlète ou à son organisme directeur de sport d'assumer l'achat et les frais associés à la tenue de compétition.

Le modèle et la couleur de la tenue de compétition doivent être approuvés par le chef de mission avant l'achat et doivent respecter les normes établies par le Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique.

Code vestimentaire

Les membres d'Équipe Yukon doivent toujours porter au moins deux pièces de l'uniforme officiel.

Il est également important que les membres de l'équipe s'habillent convenablement et respectueusement tout au long des Jeux. Les vêtements promouvant la consommation de drogues ou d'alcool sont interdits. Il est également interdit de porter des vêtements de commanditaires autres que les commanditaires officiels des Jeux d'hiver de l'Arctique 2024. Veuillez vous abstenir d'apporter ce genre de vêtements.

Les uniformes à porter pour tous les moments à caractère officiel (ralliement de motivation, cérémonies d'ouverture et de clôture, cérémonies de remise des médailles, conférences de presse) seront clairement signifiés avant les Jeux.

**Ne portez pas votre
uniforme avant les Jeux
sauf si Équipe Yukon vous
le demande.**



Échanges d'uniformes avec d'autres groupes

Les participants doivent attendre la fin de leur compétition sportive avant d'effectuer l'échange d'uniformes.

Couvre-feu

On demande le calme dans les résidences à partir de 23 h, et le couvre-feu est fixé à minuit. Tous les membres d'Équipe Yukon doivent être dans leur chambre en silence au plus tard à 23 h. Les entraîneurs et les responsables peuvent devancer le couvre-feu.

Téléphones cellulaires et autres appareils électroniques

Si vous décidez d'apporter votre téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique, vous en assumez les risques.

Tous les appareils électroniques doivent être éteints à 23 h chaque soir dans les résidences d'athlètes.

Équipe Yukon ne sera tenue responsable d'aucuns frais relatifs aux téléphones cellulaires des personnes participantes.

Médias

Il se peut qu'on vous demande de parler aux médias à tout moment des Jeux. Dans certains cas, ces entretiens seront organisés par le personnel de mission, un entraîneur, un responsable ou le personnel de soutien. Si ce n'est pas le cas, veuillez les informer de cette demande.

Les médias recherchent la meilleure histoire possible. Ils ne sont pas seulement intéressés par les vainqueurs; ils cherchent des histoires intrigantes sur des gens intéressants et des situations controversées, qu'ils présentent parfois sous un angle particulier.

Si vous présentez une image positive de vous-même et de votre équipe, cela fera de la bonne publicité pour vous, votre équipe et votre sport. Consultez l'annexe A pour en savoir plus sur la collaboration avec les médias.

Rôles et responsabilités des organisations

Gouvernement du Yukon

Direction des sports et des loisirs

La Direction des sports et des loisirs a notamment pour rôle et responsabilités :

- ◆ de promouvoir un environnement sûr et exempt de harcèlement, où l'on traite l'ensemble des membres de l'équipe avec respect;
- ◆ d'agir à titre de gardien et d'interprète de la philosophie, des politiques et des procédures générales des Jeux d'hiver de l'Arctique et d'Équipe Yukon;
- ◆ de désigner le chef de mission, le chef de mission adjoint et le personnel de mission;
- ◆ d'interagir avec les organismes sportifs directeurs du Yukon et leur transmettre de l'information;
- ◆ d'assurer la révision et la rédaction du Guide d'Équipe Yukon et de son code de conduite, en collaboration avec le Comité des Jeux;
- ◆ de passer en revue et d'approuver les procédures des épreuves éliminatoires et d'appel des organismes directeurs de sport, en collaboration avec le Comité des Jeux;
- ◆ de régler les derniers détails de la participation à chaque sport aux Jeux;
- ◆ de passer un marché avec Sport Yukon afin d'aider Équipe Yukon dans les démarches administratives;
- ◆ de déléguer les responsabilités appropriées à Sport Yukon;
- ◆ de fournir un membre au Comité des Jeux de Sport Yukon.

Sport Yukon et Comité des Jeux

Sport Yukon a notamment pour rôle et responsabilités :

- ◆ de promouvoir un environnement sûr et exempt de harcèlement, où l'on traite l'ensemble des membres de l'équipe avec respect;
- ◆ de participer à la révision et à la rédaction du Guide d'Équipe Yukon et de son code de conduite;
- ◆ d'aider à examiner les procédures des épreuves de sélection et les procédures d'appel des organismes directeurs de sport du Yukon;
- ◆ d'aider à la mise en œuvre du code de conduite d'Équipe Yukon, au besoin;
- ◆ d'aider à la conception et à l'élaboration des logos, épinglettes et uniformes d'Équipe Yukon;
- ◆ d'apporter un soutien administratif à Équipe Yukon, au besoin;
- ◆ de fournir de l'aide administrative à Équipe Yukon, selon les directives.

Organismes directeurs de sport du Yukon

Les organismes sportifs directeurs du Yukon ont notamment pour rôle et responsabilités :

- ◆ de promouvoir un environnement sûr et exempt de harcèlement, où l'on traite l'ensemble des membres de l'équipe avec respect;
- ◆ de s'assurer que l'ensemble des personnes participantes se sont familiarisées avec la structure et l'organisation des Jeux d'hiver de l'Arctique et d'Équipe Yukon, ainsi qu'avec les règles, les règlements et les directives qui régissent les organisations;
- ◆ de connaître le dossier technique du sport, l'horaire des compétitions et la procédure d'appel;
- ◆ de choisir les entraîneurs pour leur sport;
- ◆ d'établir des critères de sélection d'équipe et des programmes d'entraînement pour leur(s) équipe(s);
- ◆ de soumettre toutes les procédures d'épreuves éliminatoires et d'appel à la Direction des sports et des loisirs du gouvernement du Yukon aux fins d'approbation;
- ◆ d'approuver la candidature des membres du personnel de mission;
- ◆ de surveiller les programmes d'entraînement établis;
- ◆ de transmettre des informations aux membres d'Équipe Yukon;
- ◆ de participer à des réunions avec la Direction des sports et des loisirs, sur demande;
- ◆ d'assister le personnel de mission pour s'assurer que l'ensemble des membres d'Équipe Yukon a pris connaissance du Guide d'Équipe Yukon et du code de conduite.



Rôles et responsabilités des membres d'Équipe Yukon

Chef de mission

Le chef de mission relève et reçoit des directives de la Direction des sports et des loisirs du gouvernement du Yukon.

AVANT LES JEUX

Le chef de mission est responsable de la préparation d'Équipe Yukon. Ses tâches consistent entre autres à :

- ♦ promouvoir un milieu sûr et exempt de harcèlement où tous les membres de l'équipe sont traités avec respect;
- ♦ travailler de concert avec le Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique, la société hôte, Sport Yukon et tous les organismes directeurs de sport du Yukon sur les politiques et questions relatives à la participation d'Équipe Yukon aux Jeux;
- ♦ participer aux réunions du chef de mission et aux appels conférences avant les Jeux;
- ♦ être responsable de l'administration et de la gestion de toute l'équipe;
- ♦ réviser les candidatures pour la sélection du personnel de mission;
- ♦ tenir des réunions d'information sur une base régulière avec les entraîneurs, les responsables, les membres du personnel de soutien et les membres du personnel de mission;
- ♦ coordonner la sélection des membres de toutes les fonctions officielles..

PENDANT LES JEUX

Le chef de mission assure la direction et la supervision de toute l'administration de l'équipe et du soutien logistique. Ses tâches consistent entre autres à :

- ♦ participer aux réunions quotidiennes des chefs de mission;
- ♦ répondre aux problèmes et aux préoccupations des membres d'Équipe Yukon et faire respecter le Code de conduite d'Équipe Yukon, s'il y a lieu;
- ♦ désigner un président ou une présidente pour le comité de discipline;
- ♦ être le porte-parole d'Équipe Yukon;
- ♦ représenter Équipe Yukon à toutes les cérémonies pendant les Jeux, à moins d'indication contraire.

APRÈS LES JEUX

- ♦ Le chef de mission présente un rapport final à la Direction des sports et des loisirs, avec la participation des membres d'Équipe Yukon.

Chefs de mission adjoints

Le(s) chef(s) de mission adjoint(s) relèvent et reçoivent leurs directives du chef de mission.

AVANT LES JEUX

- ◆ Promouvoir un milieu sûr et exempt de harcèlement où tous les membres de l'équipe sont traités avec respect pour que l'expérience soit positive et mémorable pour tous.
- ◆ Participer aux activités d'administration et de gestion.
- ◆ Accomplir les autres tâches que leur confie le chef de mission.

PENDANT LES JEUX

Les chefs de mission adjoints aident le chef de mission à encadrer l'équipe et à administrer les activités de cette dernière ainsi que le soutien logistique, et accomplissent les autres tâches qui leur sont assignées.

APRÈS LES JEUX

Les chefs de mission adjoints participent à la préparation du rapport final et aux autres tâches qui leur sont assignées par le chef de mission.

Personnel de mission

Les membres du personnel de mission relèvent directement du chef de mission et participent aux tâches décrites ci-après.

AVANT LES JEUX

- ◆ Se familiariser avec la structure et l'organisation des Jeux d'hiver de l'Arctique et d'Équipe Yukon, ainsi qu'avec les règles, les règlements et les directives qui régissent les organisations.
- ◆ Contacter les organismes de sport et les entraîneurs qui leur sont assignés, une fois ceux-ci confirmés, afin de présenter le rôle du personnel de mission et de cerner tous les domaines où l'équipe peut s'attendre à recevoir de l'aide, avant et pendant les Jeux.
- ◆ Se familiariser avec les sports assignés, le dossier technique, le processus de sélection des équipes pour les épreuves éliminatoires, l'horaire des compétitions, la procédure d'appel, l'horaire des déplacements, etc.
- ◆ Assister aux épreuves éliminatoires d'Équipe Yukon pour les sports qui leur sont assignés et apporter l'aide nécessaire, s'assurer que les procédures de sélection sont suivies et distribuer des chandails pour les épreuves aux participantes et aux participants.
- ◆ Agir en tant que principaux liens de communication entre Équipe Yukon et le personnel d'entraînement et les athlètes pour les sports assignés.
- ◆ Confirmer que toutes les personnes participantes ont pris connaissance du Guide d'Équipe Yukon et de son code de conduite et ont signé l'Entente du membre.

- ◆ Assister à toutes les réunions convoquées par le chef de mission et l'équipe sportive, au besoin.
- ◆ Veiller à ce que les responsabilités administratives des sports assignés soient assumées dans un délai convenable.
- ◆ Faciliter les demandes et la logistique des sports assignés.
- ◆ Aider à l'organisation du rassemblement d'encouragement d'Équipe Yukon.
- ◆ Exécuter les autres tâches qui lui sont confiées par le chef de mission.

PENDANT LES JEUX

- ◆ Promouvoir un milieu sûr où l'on traite l'ensemble des membres de l'équipe avec respect.
- ◆ Assister aux réunions quotidiennes du personnel de mission.
- ◆ Assister aux réunions techniques ou aux réunions du personnel d'entraînement et faire un compte rendu au chef de mission.
- ◆ Informer chaque jour les équipes des sports assignés des changements d'horaire, des mises à jour sur les déplacements, des prévisions météorologiques, des activités sociales, des remises de médailles, des résultats, etc.
- ◆ Bien connaître tous les sites réservés aux sports et aux services.
- ◆ Rendre compte quotidiennement des dernières nouvelles sportives et des résultats au moyen de divers supports d'information et faciliter la réponse aux demandes des médias.

- ◆ Aider à l'accréditation et à l'hébergement des athlètes.
- ◆ Participer à la préparation d'Équipe Yukon pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, de même que pour toutes les obligations à caractère officiel.
- ◆ Transporter les membres de l'équipe, l'équipement et les repas, si nécessaire.
- ◆ Prendre les quarts de travail au bureau de la mission, selon les affectations.
- ◆ Assister aux compétitions et à la remise des médailles pour les sports assignés.
- ◆ Faire le suivi des urgences médicales et tenir au courant le personnel d'entraînement, les personnes accompagnatrices, et le chef de mission et son personnel.
- ◆ Assister les membres de l'équipe en cas de problème ou lorsque les services des Jeux ne répondent pas à leurs besoins.
- ◆ Veiller à ce que toutes les personnes participantes se conduisent comme il se doit, conformément au code de conduite d'Équipe Yukon.
- ◆ S'assurer que l'ensemble des membres de l'équipe connaissent les règles et les règlements en vigueur dans leur établissement d'hébergement et participer aux vérifications de routine dans les chambres.
- ◆ Résider dans les établissements d'hébergement fournis par la société hôte.
- ◆ Signaler tout incident de harcèlement au chef de mission.

- ♦ Épauler l'équipe dans les procédures d'appel, si nécessaire.
- ♦ Aider aux procédures disciplinaires d'Équipe Yukon, sur demande.
- ♦ Se préparer, s'il y a lieu, à agir à titre de porte-parole de l'athlète.
- ♦ Réaliser d'autres tâches qui pourraient être confiées par le chef de mission.

APRÈS LES JEUX

- ♦ Remplir l'évaluation du personnel de mission.
- ♦ Assurer le suivi de toute question en suspens avec les sports assignés.
- ♦ Assister à une réunion d'évaluation après les Jeux.
- ♦ Soumettre un rapport au chef de mission. Un format sera indiqué pour ce rapport.

Entraîneurs, responsables et personnel de soutien

- ♦ Agir comme responsables de la préparation, de la performance et de la conduite des athlètes avant et pendant les Jeux.
- ♦ Participer aux responsabilités administratives de l'équipe, dont l'inscription et l'attribution des uniformes.
- ♦ Aider le personnel de mission et la société hôte en ce qui concerne les procédures et les politiques d'accréditation et d'hébergement.
- ♦ Résider au village des athlètes avec leurs athlètes pendant toute la durée des Jeux.

Athlètes

- ♦ Se familiariser avec le Guide d'Équipe Yukon et son code de conduite.
- ♦ Signer l'Entente du membre stipulant que chaque membre comprend le code de conduite et l'accepte.
- ♦ Fournir une attestation de vérification de casier judiciaire obtenue auprès de la GRC pour toute personne ayant plus de 18 ans. Sont considérées comme valides les attestations remontant jusqu'à un an avant le début des Jeux, soit le 10 mars 2023.
- ♦ Informer les entraîneurs, les responsables ou le personnel de mission de tout problème pendant les Jeux.
- ♦ Signaler tout incident de harcèlement aux entraîneurs, aux responsables, au personnel de soutien ou au personnel de mission.
- ♦ Répondre aux attentes d'entraînement dans son sport avant les Jeux.
- ♦ Compétitionner au mieux de ses capacités, d'une manière juste et sportive.
- ♦ Assister à toutes les activités et cérémonies d'Équipe Yukon avant, pendant et après les Jeux.
- ♦ Résider au village des athlètes pendant toute la durée des Jeux.

Code de conduite

Le code de conduite s'applique à l'ensemble des membres d'Équipe Yukon, notamment :

- aux athlètes;
- aux entraîneurs;
- aux responsables;
- au personnel de soutien;
- au personnel de mission.

Il s'applique à tous les événements et à toutes les activités des Jeux d'hiver de l'Arctique 2024.

Tous les participants d'Équipe Yukon doivent signer l'Entente du membre pour attester qu'ils comprennent et acceptent le code de conduite.

Attentes envers les membres d'Équipe Yukon

- Agir à titre d'ambassadeurs de leur association sportive locale, de leur organisme directeur de sport du Yukon et du Territoire du Yukon.
- Participer aux Jeux en faisant preuve en tout temps d'un esprit sportif, de coopération et de respect envers autrui, l'Équipe Yukon, les Jeux d'hiver de l'Arctique et la société hôte.
- Concourir au mieux de leurs capacités dans toutes les compétitions et accepter avec fierté le fruit de leurs efforts.

- Respecter leurs adversaires ainsi que les orientations et décisions des arbitres.
- Être courtois dans la victoire comme dans la défaite.
- Respecter les droits des résidents de la société hôte et des membres des autres provinces et territoires.
- Considérer leur participation aux Jeux comme un privilège et porter les couleurs d'Équipe Yukon avec fierté.
- Se comporter de façon à favoriser un milieu sûr et exempt de harcèlement et de discrimination pour tous les membres et participants aux Jeux.
- Utiliser les médias sociaux de manière positive, ludique, sécuritaire et respectueuse.

Obligations des membres d'Équipe Yukon

- Respecter les périodes de calme et le couvre-feu.
- Résider dans le village des athlètes pour toute la durée des Jeux.
- Porter l'uniforme qui convient conformément au code vestimentaire de l'équipe.
- Respecter la politique sur la qualité de l'air ainsi que l'interdiction de fumer et de vapoter sur les sites et dans les installations des Jeux. Respecter les lois fédérales et les lois provinciales ou territoriales du lieu hôte ainsi que les règlements municipaux.
- Se faire accompagner par un autre membre d'Équipe Yukon en dehors des résidences ou des compétitions (personnes de moins de 18 ans).

- ♦ Se présenter à l'heure aux activités et événements d'Équipe Yukon.
- ♦ S'abstenir de consommer de l'alcool, du cannabis, des produits du cannabis et des substances illégales, de fumer la cigarette et de vapoter.

Interdictions pour les athlètes d'Équipe Yukon

- ♦ Maltraiter verbalement ou physiquement d'autres membres d'Équipe Yukon ou des participants aux Jeux.
- ♦ Manquer de respect aux arbitres, utiliser un langage grossier ou faire des gestes obscènes ou offensants.
- ♦ Enfreindre les règlements de leur sport, d'Équipe Yukon, des Jeux ou de la société hôte.
- ♦ Utiliser à mauvais escient, endommager ou détruire les installations ou l'équipement.
- ♦ Refuser de se conformer aux décisions des arbitres, des entraîneurs, des responsables ou de toute autre personne en position d'autorité ou ayant des responsabilités.
- ♦ Miser ou prendre part à des paris illégaux.
- ♦ Prendre part à une interaction physique ou verbale avec un autre membre d'Équipe Yukon ou un autre participant qui pourrait l'empêcher de profiter de l'expérience des Jeux.
- ♦ Consommer ou posséder de l'alcool, du cannabis, du tabac et des produits du cannabis, vapoter ou consommer des drogues à des fins récréatives pendant la durée des Jeux.

Types d'infractions

Les infractions au présent code de conduite peuvent être de deux natures : les infractions mineures et les infractions majeures.

Les infractions mineures commises par les athlètes sont gérées de façon informelle par l'entraîneur, le responsable ou un membre du personnel de soutien.

Les infractions mineures commises par un entraîneur, un responsable ou un membre du personnel de soutien ou du personnel de mission, ainsi que les infractions majeures commises par tout membre d'Équipe Yukon, sont gérées de façon plus formelle par le comité de discipline d'Équipe Yukon.

On entend par infraction mineure :

- ♦ les cas isolés de comportement irrespectueux;
- ♦ les cas isolés de conduite antisportive, comme les disputes;
- ♦ un retard ou une absence à une activité ou à un événement d'Équipe Yukon;
- ♦ le non-respect du code vestimentaire;
- ♦ la consommation de produits du tabac, y compris de vapotage, par une personne de moins de 19 ans;
- ♦ la consommation de produits du tabac dans le village des athlètes, lors d'une activité ou d'un événement officiel d'Équipe Yukon ou sur les sites de compétition par des adultes;
- ♦ un dérangement mineur au village des athlètes après 23 h;
- ♦ d'autres infractions mineures du genre.

On entend par infraction majeure :

- ♦ les infractions mineures répétées;
- ♦ les conduites antisportives, comme la participation à une bagarre;
- ♦ les dérangements majeurs après 23 h et le couvre-feu;
- ♦ la consommation d'alcool, de cannabis ou de produits du cannabis par une personne mineure tout au long des Jeux;
- ♦ la consommation d'alcool, de cannabis ou de produits du cannabis dans le village des athlètes par un adulte ou la réalisation de fonctions officielles pour Équipe Yukon en étant sous l'influence de l'alcool;
- ♦ l'état ébriété, à tout moment;
- ♦ la publication sur les médias sociaux de photos illustrant l'abus de drogues ou d'alcool;
- ♦ les blagues ou autres activités pouvant mettre en danger la sécurité d'autrui;
- ♦ la possession ou la consommation de drogues illégales;
- ♦ la non-imposition, par les entraîneurs, de mesures disciplinaires pour les infractions mineures;
- ♦ d'autres infractions majeures du genre.

Mesures disciplinaires

Voici des exemples de mesures disciplinaires qui peuvent être imposées seules ou en combinaison par l'entraîneur-chef ou un comité de discipline. D'autres mesures peuvent être prises selon la situation.

Ces sanctions sont classées de manière générale, mais par ordre de gravité :

- ♦ Avancer le couvre-feu.
- ♦ Formuler une réprimande ou un avertissement verbal à un membre.
- ♦ Rédiger une réprimande ou un avertissement à déposer au bureau du personnel de mission, s'il y a lieu.
- ♦ Exiger que le membre présente des excuses verbales à la société hôte, aux autres membres de l'équipe, aux entraîneurs ou à toute autre partie concernée.
- ♦ Exiger que le membre présente des excuses écrites aux parties concernées.
- ♦ Imposer au membre de rester dans les résidences ou le village des athlètes pour une période déterminée.
- ♦ Exiger du membre qu'il fasse du bénévolat pour son équipe ou pour l'organisme sportif directeur du Yukon si l'équipe ou l'organisme est d'accord.
- ♦ Retirer le droit de porter l'uniforme d'Équipe Yukon.
- ♦ Retirer le droit de participer aux événements non compétitifs des Jeux d'hiver du Canada, comme les cérémonies d'ouverture et de clôture.
- ♦ Expulser le membre des Jeux après la fin de sa compétition.
- ♦ Suspendre le membre de sa compétition sportive.

- ♦ Expulser le membre des Jeux avant la fin de sa compétition.
- ♦ Renvoyer le membre chez lui, à ses propres frais, après son expulsion des Jeux, soit avant, soit après sa compétition.
- ♦ Retirer au membre le privilège de représenter Équipe Yukon à d'autres grands jeux.

Lorsqu'ils imposent des mesures disciplinaires, l'entraîneur, le responsable ou le personnel de soutien et le comité de discipline peuvent tenir compte des circonstances aggravantes ou atténuantes suivantes :

- ♦ La nature et la gravité de l'infraction;
- ♦ Le fait qu'il s'agisse d'une première infraction ou d'une récidive;
- ♦ La reconnaissance de responsabilité;
- ♦ Le poids des remords, l'âge, la maturité ou l'expérience;
- ♦ Les perspectives de réadaptation.

Outre les mesures disciplinaires susmentionnées, les personnes représentant Équipe Yukon peuvent communiquer avec les services de police locaux au sujet du comportement de tout membre, si nécessaire. Un membre pourrait également faire l'objet d'autres mesures disciplinaires imposées par son organisme sportif directeur du Yukon ou son organisme sportif national, en plus de celles énoncées aux présentes.

Rôles et responsabilités

ENTRAÎNEURS, RESPONSABLES ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Les entraîneurs, les responsables et le personnel de soutien imposent les mesures disciplinaires pour les infractions mineures commises par les athlètes. Ils doivent en conserver une preuve écrite au moyen des formulaires de signalement se trouvant aux annexes B et C si des incidents répétés justifient d'imposer des mesures pour les infractions majeures.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline a la responsabilité d'imposer des mesures disciplinaires pour les infractions mineures commises par un entraîneur, un responsable, ou un membre du personnel de soutien ou de mission, et pour toutes les infractions majeures.

Il est composé de trois personnes : une présidence nommée par le chef de mission, et deux autres membres nommés par la présidence.

Les membres du comité ne doivent avoir ni parti pris ni de conflits d'intérêts. Si l'un des membres croit qu'il ne pourra pas agir avec impartialité, la présidence nommera quelqu'un d'autre. Si le président mentionne qu'il est susceptible de connaître un conflit d'intérêts, le chef de mission nomme un nouveau président.

Si plusieurs personnes sont visées par une audience disciplinaire, la présidence peut choisir de rencontrer chaque personne individuellement ou de rencontrer tout le monde en groupe. Elle peut également, selon les circonstances, déléguer son autorité et ses responsabilités à un autre membre du personnel de mission en vertu du présent code.

PORTE-PAROLE DES MEMBRES

Un membre visé par une audience du comité de discipline ou du comité d'appel a le droit à la présence d'une personne qu'il aura choisi ou que lui aura assigné Équipe Yukon pour défendre ses intérêts. Le rôle du porte-parole est d'informer le membre de ses droits, de l'épauler et, si on le lui demande, d'être présent à l'audience disciplinaire.

Les audiences ne seront pas reportées pour les besoins du porte-parole. Toutefois, si son porte-parole ne peut être présent, le membre peut demander à un autre de le remplacer.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Infractions mineures

Les infractions mineures doivent être signalées à un entraîneur, un responsable ou un membre du personnel de soutien, qui décide des mesures disciplinaires à imposer. Les infractions mineures et les mesures disciplinaires correspondantes sont consignées

dans le formulaire de signalement d'une infraction et le rapport de décision du comité de discipline (voir les annexes). Une copie de ces documents est envoyée au chef de mission et à son personnel.

Si une personne constate qu'une infraction mineure n'a pas été signalée à un entraîneur, un responsable ou un membre du personnel de soutien, elle doit la signaler au personnel de mission, qui s'en occupera de façon informelle ou déterminera si elle doit être considérée comme une infraction majeure.

Infractions majeures

Les infractions majeures doivent être signalées à un membre du personnel de mission, qui en informe immédiatement le chef de mission au moyen du formulaire de signalement d'une infraction. Ce dernier nomme ensuite une présidence pour le comité de discipline, qui convoquera une rencontre.

Le comité de discipline :

- ♦ rejette le signalement s'il le considère frivole ou vexatoire;
- ♦ traite les infractions mineures de façon informelle;
- ♦ traite les infractions majeures de façon officielle.

Lorsqu'une infraction est renvoyée au comité de discipline, il faut en aviser le membre concerné et l'informer des procédures prévues pour qu'il puisse trouver quelqu'un pour défendre ses intérêts.

En appliquant ces procédures, le comité de discipline veille à l'équité procédurale en tout temps. Cela signifie que le membre a le droit :

- ♦ de recevoir un avis de l'infraction présumée;
- ♦ de recevoir un avis de l'heure et du lieu de l'audience disciplinaire;
- ♦ d'être accompagné d'un défenseur des intérêts à l'audience;
- ♦ s'il est mineur, que ses parents ou tuteurs soient avisés de l'infraction présumée pour qu'ils puissent participer à l'audience en personne ou par téléphone;
- ♦ de s'adresser au comité de discipline, d'appeler des témoins, de produire des preuves et de plaider sa cause;
- ♦ de choisir de présenter des observations écrites au lieu de parler à l'audience;
- ♦ de recevoir rapidement la décision écrite justifiée du comité de discipline;
- ♦ de savoir comment interjeter appel d'une décision qui lui est défavorable.

La présidence doit consigner toute décision relative à une infraction majeure dans le rapport de décision du comité de discipline. Cette décision est remise au membre par écrit, et une copie est envoyée au chef de mission, au comité des Jeux de Sport Yukon, à l'organisme sportif directeur du Yukon et aux parents ou tuteurs du membre. Le président du comité de discipline fait appliquer la décision du comité.

PROCÉDURES D'APPEL

L'appel des décisions du comité de discipline d'Équipe Yukon est traité par un comité d'appel constitué du chef de mission, qui en assure la présidence, d'un membre du personnel de mission d'un autre sport et d'une troisième personne d'Équipe Yukon sélectionnée par le chef de mission. Cette personne ne doit pas faire partie de la même équipe ni provenir du même sport. Si nécessaire, le chef de mission peut demander à des membres de l'équipe de siéger au comité d'appel.

On peut interjeter appel en déposant le formulaire de demande d'appel d'une décision disciplinaire (voir annexes) auprès du chef de mission ou de son représentant dans les deux heures suivant la réception de la décision écrite du comité de discipline. Si la décision écrite est rendue après 22 h, le formulaire doit être soumis avant 9 h le lendemain matin.

Un appel sera entendu seulement si les motifs sont valables, ce qui signifie que l'intimé :

- ♦ a pris une décision qu'il n'avait pas l'autorité ou la compétence de prendre, selon le code de conduite d'Équipe Yukon;
- ♦ n'a pas suivi les procédures établies dans le code de conduite d'Équipe Yukon;
- ♦ a pris une décision partielle;
- ♦ a pris une décision sans tenir compte de l'information pertinente ou prenant en compte de l'information superflue;
- ♦ a exercé son pouvoir discrétionnaire dans un but illégitime;
- ♦ a pris une décision déraisonnable.

Il convient de noter que la décision du comité d'appel peut entraîner des sanctions plus sévères.

Toutes les décisions du comité d'appel sont définitives.

Annexe A – Collaboration avec les médias

Collaborer avec les médias vous donne la possibilité de promouvoir vos réalisations, votre sport et Équipe Yukon. Les médias relaieront les récits d'Équipe Yukon avec le public yukonnais et canadien. Voici quelques conseils pour que votre collaboration avec les médias porte ses fruits.

Si un journaliste vous demande une entrevue

AVANT LES JEUX

Si un journaliste vous demande une entrevue avant les Jeux, informez-en votre entraîneur, qui en informera à son tour le personnel de mission, le chef de mission et la personne responsable des communications d'Équipe Yukon. Ainsi, nous saurons quelles demandes nous parviennent et, si nécessaire, nous pourrions vous apporter notre aide ou trouver la meilleure personne pour répondre à la demande.

PENDANT LES JEUX

Un journaliste peut demander une entrevue à un athlète ou à un entraîneur juste avant ou après une compétition. Si un journaliste vous approche, et si c'est possible, prévenez le membre du personnel de mission affecté à votre sport avant d'accorder l'entrevue. Ainsi, le membre du personnel de mission peut vérifier si l'entraîneur est d'accord avec la demande et déterminer le meilleur moment pour l'entrevue. Si vous n'avez pas assez de temps pour informer le membre du personnel de mission de la demande du journaliste, tenez-le au courant après avoir terminé.

Messages clés : la clé du succès

Collaborer avec les médias c'est comme s'entraîner pour une compétition : vous réussirez mieux si vous planifiez et vous entraînez à l'avance. Dans cette optique, il est bon de réfléchir à ce que vous pourriez dire lors d'une entrevue avant de recevoir une telle invitation. C'est là que les messages clés entrent en jeu. Les messages clés sont les éléments essentiels que vous voudrez que le journaliste retienne de votre entrevue. Ils peuvent vous aider lors des entrevues, car vous saurez déjà ce que vous allez dire, indépendamment de ce que le journaliste peut vous demander. Ils vous aident à faire passer votre message et à garder le cap.

Par exemple, si on vous pose une question et que vous doutez de la réponse à donner, vous pouvez passer à un message clé en disant simplement « ce que je peux dire, c'est que _____ » ou « ce que je sais, c'est que _____ ».

Essayez de penser à deux ou trois choses que vous aimeriez qu'un journaliste entende et comprenne lorsqu'il vous parle. Ensuite, entraînez-vous à les utiliser dans des conversations avec vos coéquipiers et votre famille.

Les messages clés sont :

- ♦ courts : une phrase suffit;
- ♦ positifs : parlez de ce que vous pouvez faire et non de ce que vous ne pouvez pas faire, de ce qui fonctionne et non de ce qui ne fonctionne pas;
- ♦ simples : utilisez une langue facile à comprendre;
- ♦ précis : ils portent sur un sujet en particulier.

Exemples de messages clés

- ♦ J'ai travaillé très dur pour en arriver là – en m'entraînant tous les jours – et j'ai hâte de participer aux compétitions.
- ♦ Je suis fier de faire partie d'Équipe Yukon et d'avoir l'occasion de me mesurer à l'élite des athlètes au pays.

Si l'on vous pose une question négative

N'évitez pas la question et ne répondez pas en la répétant. Vous pouvez commencer par dire « en fait » ou « en réalité », puis passer à l'un des messages clés que vous avez déjà préparés. Évitez de dire « sans commentaire », car cela peut donner l'impression que vous essayez de cacher quelque chose. S'il s'agit d'un élément dont vous n'êtes pas au courant, il est normal de dire « je ne sais pas » ou « je ne suis pas à l'aise d'en parler ».

Conseils généraux

Faites tout votre possible pour être coopératif et agréable avec les médias et essayez de faire des commentaires positifs et constructifs.

Conseils pour les entrevues, avec l'aimable autorisation de Team BC

- ♦ Soyez à l'heure.
- ♦ Rien de ce que vous direz ne sera « officieux ». Ce que vous dites sera toujours enregistré.
- ♦ Laissez votre personnalité transparaître. N'ayez pas peur de sourire ou de rire.
- ♦ S'il s'agit d'une entrevue télévisée, regardez le journaliste et non la caméra.
- ♦ Si l'entrevue porte sur un sujet controversé ou une situation de crise, orientez les médias vers le chef de mission.
- ♦ Anticipez le type de questions qui pourraient vous être posées.
- ♦ Évitez d'utiliser du jargon technique, y compris les acronymes (ex. ODS au lieu d'organisme sportif directeur).
- ♦ Répondez de façon brève et directe.
- ♦ Ne vous laissez pas distraire. Réfléchissez à un message que vous souhaitez faire passer et à la manière de le faire.
- ♦ Gardez votre calme.

- Soyez dynamique.
- Mentionnez quelque chose de personnel sur vous et vos expériences.
- Prenez votre temps pendant l'entrevue. Pensez vite, mais parlez lentement.
- Profitez de ce temps passé sous les projecteurs!
- Racontez votre histoire pour la première fois, chaque fois.
- Remerciez le journaliste.

Autres ressources

- Guide de formation aux médias du Conseil des Jeux du Canada (PDF) (2017)
- Formation en relation avec les médias de Cyclisme Canada (2020) (en anglais)

Annexe C (confidentiel)
Rapport de décision du comité de discipline
Jeux d'hiver de l'Arctique 2024 – Équipe Yukon

Numéro d'infraction : _____ Mineure Majeure

Nom de la ou des personnes impliquées : _____

Décision disciplinaire formulée par :

Entraîneur, responsable ou personnel de soutien Comité de discipline

Mesures prises :

Motifs :

Signature de l'entraîneur-chef ou
de la présidence du comité de discipline

Date

Heure et date de la remise de l'avis aux personnes impliquées : _____

Date et heure

Remis par _____

Annexe D (confidentiel)
Demande d'appel d'une décision disciplinaire
Jeux d'hiver de l'Arctique 2024 – Équipe Yukon

Le présent formulaire doit être rempli et remis au chef de mission ou à son délégué en personne dans les deux heures suivant la réception d'une décision disciplinaire.

Date : _____

Nom de la personne demandant l'appel : _____

Numéro de l'infraction : _____

Raison de l'appel :

Signature de la personne demandant l'appel

Date

Heure de la remise du formulaire au chef de mission ou à son délégué : _____

Initiales du chef de mission ou de son délégué : _____

(L'heure exacte de la réception doit être paraphée par une personne membre du personnel de mission d'Équipe Yukon.)

Annexe E (confidentiel)
Rapport de décision du comité d'appel
Jeux d'hiver de l'Arctique 2024 – Équipe Yukon

Numéro de l'infraction : _____

Date de la décision : _____

Nom de la partie appelante : _____

Décision du comité d'appel :

Motifs :

Signature du chef de mission ou de son délégué

Date



Annexe F – Entente du membre d'Équipe Yukon

Je, _____, membre d'Équipe Yukon aux Jeux d'hiver de l'Arctique 2024, comprends qu'il est attendu de moi que je me comporte de la façon décrite dans le code de conduite et le guide d'Équipe Yukon. J'ai lu et compris le Guide d'Équipe Yukon et le code de conduite, et je respecterai les règlements établis par Équipe Yukon, la société hôte des Jeux de 2024 et le Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique. Si je ne respecte pas ces règles, ma conduite sera évaluée, ce qui pourrait donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à mon renvoi d'Équipe Yukon et des Jeux.

En tant qu'athlète d'Équipe Yukon aux Jeux d'hiver de l'Arctique 2024, je comprends qu'il est interdit de consommer ou de posséder de l'alcool, des produits du tabac et du cannabis, des cigarettes électroniques ou des drogues récréatives lors de ma participation aux Jeux. Si je ne respecte pas ces règles, ma conduite sera évaluée, ce qui pourrait donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à mon renvoi d'Équipe Yukon et des Jeux.

À titre de membre d'Équipe Yukon aux Jeux d'hiver de l'Arctique 2024, j'accepte les vêtements qui me sont fournis et je m'engage à respecter le code vestimentaire prescrit en tout temps pendant les Jeux. Ces vêtements demeurent la propriété d'Équipe Yukon, mais deviendront la mienne à la fin des Jeux si je respecte le code de conduite.

Par la présente, à titre de membre d'Équipe Yukon, je donne au gouvernement du Yukon, à Équipe Yukon, à Sport Yukon et à l'organisme sportif directeur du Yukon désigné le droit d'utiliser des photographies ou vidéos de moi et mes citations d'entrevue pour promouvoir le sport et les activités récréatives au Yukon et ailleurs. Les organismes susmentionnés peuvent utiliser les photographies, les vidéos et les citations à des fins de publicité sous toute forme, notamment dans la presse écrite, à la télévision et sur Internet, sans que je reçoive une quelconque rétribution.

À titre de membre d'Équipe Yukon, j'utiliserai les médias sociaux de manière sécuritaire, respectueuse, ludique et amicale pour interagir avec les gens et diffuser de l'information. Si je ne respecte pas le code de conduite, je sais que ma conduite sera évaluée, ce qui pourrait donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à mon renvoi d'Équipe Yukon et des Jeux.

Date : _____

Signature de la personne participante : _____

Témoin : _____

Signature du parent ou du tuteur : _____
(requis pour une personne de 18 ans ou moins.)

Yukon

Document préparé par la Direction des sports et des loisirs du gouvernement du Yukon à l'intention des athlètes, du personnel d'entraînement, des responsables et du personnel de soutien d'Équipe Yukon

Photos : Sarah Lewis

